

## Réforme de la fiscalité locale : INTERVENTION d'Eric Julla

Retour sur la conférence-débat et le groupe de travail sur les réformes de la fiscalité et des collectivités locales organisés avec Eric Julla le 10 février à Nomeny.



### Grandes lignes de l'intervention d'Eric Julla<sup>1</sup> – La réforme de la fiscalité locale : limiter les dépenses publiques en contraignant les ressources

#### Un projet gouvernemental initialement cohérent

Trois idées fortes sous-tendent cette réforme : réduire les dépenses publiques, quelles qu'elles soient ; relancer l'économie en allégeant les impôts locaux sur les entreprises (sachant que cette baisse entraîne une hausse de la contribution à l'impôt national sur les sociétés) ; achever la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) rendue contre-productive par les réformes successives.

Le projet initial du gouvernement de réforme de la fiscalité locale, s'il était contestable, portait au moins une certaine cohérence. La TP était remplacée en partie par 2 cotisations (foncière et valeur ajoutée nationale-CVA), et les impôts locaux étaient spécialisés en 2 blocs :

- le bloc commune-intercommunalité recevait les impôts à valeurs locatives, très peu dynamiques, mais sur lesquels elles conservaient un pouvoir fiscal (capacité à voter les taux) ;
- le bloc département-région recevait des impôts plus dynamiques, car liés à la croissance, mais sur lesquels ils perdaient tout pouvoir fiscal, donc toute autonomie.

#### Un détricotage du projet au nom de principes illusoire

*Le lien entreprise-territoire n'existe pas !* Les intercommunalités ont refusé de perdre un impôt économique au nom d'un « lien entreprise-territoire ». Mais ce lien n'existait déjà pas avec la TP : presque la moitié était payée par l'Etat à force d'allègements et la moitié restante passait par lui pour une redistribution nationale. Avec la nouvelle cotisation, ce lien n'existe pas plus !

Au nom de ce lien fictif, le bloc commune-intercommunalité a négocié :

- une partie de la CVA, perdant ainsi un peu plus de pouvoir fiscal au profit des départements qui récupèrent une partie d'impôts à valeurs locatives ;
- une CVA basée sur une moyenne territoriale de la valeur ajoutée des entreprises et pas sur une moyenne nationale... Les valeurs ajoutées des entreprises étant très variables selon les secteurs d'activités, les grands gagnants de ces modifications souhaitées par des intercommunalités (en majorité rurales !) sont en réalité... Paris et les Hauts de Seine !

#### Bilan du projet de réforme au 10 février 2010

*Des collectivités dépossédées de leur pouvoir fiscal :* cette réduction du pouvoir fiscal des collectivités inverse le rapport à l'action. Désormais ce sont les dépenses (et donc les actions) qui devront s'adapter aux ressources et non l'inverse. La « variable d'ajustement » de ces restrictions budgétaires risque fortement de se concentrer sur les compétences non obligatoires des collectivités, dont l'aide aux associations et aux territoires.

*Les départements, grands perdants :* la question pourrait se poser en ces termes : les départements ont-ils encore aujourd'hui les moyens d'avoir un projet départemental ? Sont-ils réduits à des agences de l'aide sociale d'Etat en région ? De plus, leurs recettes et leurs dépenses (sociales) sont inversement liées à la croissance. Sans pouvoir fiscal, la crise actuelle risque de se traduire par une baisse de l'aide sociale.

<sup>1</sup> Lire la biographie d'Eric Julla sur : <http://www.ressources-consultants.fr/scripts/01/01.htm>

*Des effets contradictoires sur les entreprises* : au final, beaucoup d'entreprises vont se retrouver à payer plus d'impôts qu'avant la réforme, en particulier les entreprises de service qui auparavant ne payaient pas de TP.

*Des réformes qui en impliquent d'autres* : la suppression de la TP implique une révision complète du système de la dotation globale de fonctionnement, qui constituait la base des finances intercommunales et communales. En effet celle-ci était calculée en partie sur la TP...

## **Débat :**

1. *Question : En quoi les intercommunalités auraient-elles encore intérêt à faire du développement économique si elles ne perçoivent aucun impôt des entreprises ?*

C'est l'argument du lien territoire-entreprise qui, comme expliqué précédemment, est une illusion. De plus, croyez-vous que c'est pour les taxes que les intercommunalités font du développement économique ? ... Enfin il faut bien comprendre que la stratégie « tout habitat » est forcément perdante, car l'habitat constitue une charge nette pour les territoires du fait des demandes en services que cela induit.

2. *Que peuvent faire les collectivités pour garder du pouvoir fiscal ?*

Le bloc commune-intercommunalité peut utiliser les commissions locales de révision des valeurs locatives pour augmenter leurs ressources fiscales. Concernant la péréquation entre collectivités, on a compris qu'elle était en panne. Il faut donc miser sur la péréquation « horizontale » : proposer des nouveaux périmètres intercommunaux qui permettent une réelle solidarité interne.

## **Pistes de réflexion : Des enjeux politiques fondamentaux sont mis en lumière dans ces réformes**

### *Une urgence à recréer de la confiance entre l'Etat et les collectivités locales*

Les rapports de force dans ces réformes révèlent un grave problème de confiance entre l'Etat et les collectivités locales, qui sont entrés dans un jeu stérile de rejet de la responsabilité sur l'autre. Pourtant collectivités locales comme Etat sont confrontés au même enjeu de la dette publique. La présentation de budgets en équilibre des collectivités n'est qu'un artifice comptable : l'investissement est financé par l'emprunt, le fonctionnement aussi puisque l'Etat emprunte pour distribuer la Dotation Globale de Fonctionnement...

Il y a un besoin urgent de créer un espace de coopération entre les différents acteurs publics pour dépasser ces oppositions stériles et pouvoir réfléchir à une organisation globale de l'action publique et à son financement. Cela permettrait peut-être de poser la question politique centrale et pourtant cachée de ces réformes : baisser les dépenses publiques, mais pourquoi ? Pour quoi faire ? Et où est passée la justice sociale dans ces réformes ?

### *Accepter que la péréquation signifie que les riches perdent au profit des pauvres*

Si tout le monde demandait de la péréquation, les collectivités se sont surtout battues pour que chacun conserve ce qu'il touchait avant réforme... **Le principe de garantie des ressources et donc de maintien des inégalités a triomphé sur le principe de solidarité par la péréquation.**

Il s'agit d'un problème français de définition de la péréquation. Pour le moment, elle est limitée aux suppléments de revenus : on ne redistribue que les suppléments issus de la croissance, et on gèle les inégalités structurelles de revenus. Au lieu de garantir à tout le monde les mêmes ressources, le principe de péréquation aurait signifié que, quels que soient les « gagnants » et les « perdants » de ces réformes, ce soient les riches qui soient écrêtés et les pauvres qui reçoivent plus...

---

***Ecouter l'interview d'Eric Julla réalisée par Radio Déclik sur leur site :***

<http://www.radiodeclik.fr/programmes/vivre-ici/363-la-reforme-de-la-fiscalite-locale-vue-par-eric-julla.html>